



## COMMUNIQUÉ

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

# Rapport sur l'incident du « Simplon » : décisions du conseil d'administration de la CGN

Le conseil d'administration de la CGN a pris connaissance du rapport sur l'incident du bateau « Simplon » survenu le 29 mars 2024. Cette enquête a été conduite par quatre experts indépendants mandatés quelques jours après l'incident. Elle fait apparaître d'abord que le risque que représentait la sortie du bateau pour essai le 28 mars a été sous-estimé. De plus, suite à l'avarie survenue lors de l'essai, la décision prise d'amarrer le bateau « Simplon » à Cully n'a pas été révisée jusqu'au vendredi en fin d'après-midi, malgré plusieurs alertes et malgré l'existence d'une fenêtre météo permettant le déplacement du bateau le vendredi. La levée d'une forte vaudaire, annoncée mais mal anticipée, le vendredi en fin d'après-midi, a ensuite conduit à l'enchaînement d'événements désormais connus.

Dans leur rapport, les experts relèvent des lacunes dans l'organisation de l'entreprise en matière d'identification et de gestion des situations de crise. Le conseil d'administration prend très au sérieux les manques constatés et s'engage à les pallier en révisant l'organisation de crise, en prévoyant des exercices et en formalisant les plans de continuité. La CGN fera appel au cours de l'année 2025 à un expert externe pour vérifier les progrès accomplis.

Le conseil d'administration souligne que la CGN a entrepris au cours des dernières années plusieurs démarches proactives en matière de sécurité et de gestion des risques, avec notamment une analyse spontanée de la stabilité de l'ensemble de la flotte réalisée en 2020 qui a abouti à des modifications dans l'exploitation de la flotte (diminution du nombre de places par bateau), et un mandat externe d'analyse et de gestion des risques attribué en janvier 2024 et démarré en mars 2024. Plus largement, avec la mise en place d'une planification centralisée des ressources et d'une maintenance annuelle, des étapes importantes ont déjà été franchies en matière de modernisation de la gestion d'entreprise. De plus, la direction a, immédiatement après l'incident, émis des directives notamment sur les sorties d'essai et la gestion des mouillages en cas de pannes ou d'incidents, directives qui seront finalisées et consolidées sur la base des recommandations des experts. Le conseil d'administration partage le constat que l'important portefeuille de projets de la CGN conduit à une pression forte. Il continuera à s'engager pour adapter les moyens disponibles aux défis de l'entreprise.

Une délégation du conseil d'administration a auditionné les personnes impliquées dans les décisions ayant conduit à l'incident. Il en ressort les décisions suivantes :

o Prenant acte du rapport d'expertise qui met en exergue une nécessité de réorganisation des processus de la CGN, le directeur d'exploitation considère qu'il n'est plus la personne à même de conduire sereinement les changements qui s'imposent. Le Conseil d'administration de la CGN partage cet avis. D'un commun accord, il a ainsi été décidé de mettre un terme aux rapports de travail, la CGN tenant à remercier le directeur d'exploitation pour son engagement sans faille au service de la compagnie.

o Le directeur général de la CGN prendra sa retraite au 31 mai 2025. Il pourra ainsi encore assurer le suivi de plusieurs importants projets en cours. La personne qui lui succèdera à ce poste sera chargée en particulier de mettre en œuvre les changements structurels découlant du rapport. Le processus de recrutement a d'ores et déjà démarré.

o S'agissant du Premier capitaine, qui a été associé à différentes décisions documentées dans le rapport, le conseil d'administration lui a adressé un rappel de ses obligations professionnelles.

### **Faire naviguer le « Simplon » à nouveau : une priorité**

Le conseil d'administration estime qu'il est en outre désormais essentiel de faire rapidement progresser les travaux en vue de la remise en navigation du bateau « Simplon », conformément aux engagements qu'il a pris. Dès avant l'incident, le « Simplon » était la prochaine unité Belle Epoque nécessitant une rénovation complète, opération dont il n'a pas bénéficié au contraire de tous les autres bateaux historiques de la CGN (à l'exception de « l'Helvétie », unité désarmée dont le futur type de propulsion est encore à l'étude). L'inspection de la coque consécutive à l'accident a d'ailleurs révélé un état général dégradé, indépendamment des dégâts causés par l'accident. Dans ce but, le conseil d'administration s'est déjà assuré, grâce à l'appui de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL), du financement des études de projet, qui démarreront début 2025. La CGN s'emploie dès aujourd'hui, en étroite collaboration avec l'ABVL, à réunir le maximum de moyens financiers pour mettre en œuvre cet important chantier et permettre ainsi au « Simplon » de naviguer à nouveau.

Lien vers le rapport :

[https://www.cgn.ch/media/pdf/Rapport\\_denquete\\_SIMPLON\\_25.09.2024.pdf](https://www.cgn.ch/media/pdf/Rapport_denquete_SIMPLON_25.09.2024.pdf)